

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2015-492 DU 07 SEPTEMBRE 2015**

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (BRMN).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ETAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-545 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le décret n° 2012-544 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2009-688 du 31 décembre 2009 portant approbation des statuts du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (BRMN) ;
- Vu** le décret n° 2014-583 du 09 octobre 2014 portant approbation des attributions, de l'organisation et du fonctionnement du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (BRMN) ;





- Vu** le décret n° 2014-582 du 09 octobre 2014 portant approbation de la mise en œuvre du Programme National de Restructuration et de la Mise à Niveau (PNRMN) ;
- Vu** la délibération du Comité de Pilotage National, organe d'orientation et de décisions du BRMN, en sa séance du 12 décembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 août 2015,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (BRMN) tel qu'il est annexé au présent décret ;

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

**Lionel ZINSOU**

Le Vice - Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

**François Adebayo ABIOLA**

ctt

Le Ministre d'Etat Chargé de  
l'Economie, des Finances  
et des Programmes de  
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Industrie et du  
Commerce,

**Komi KOUTCHE**

**Pocouñ Damè KOMBIENOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPBG 2, VPM/ESRS 2, MEEFPD 2, MIC 2 AUTRES MINISTERES  
24, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3,  
UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, JORB 1.